

D9 - INCENDIE BATIMENT EXISTANT ANL PLASTICS				
Données d'entrée : surface totale zones de stockage = 800 m ² , surface totale zones activité : 400 m ² , surface bâtiment existant = 3000 m ² , hauteur de stockage = 7 m, conception conforme à la réglementation ICPE				
CRITERE	COEFFICIENTS ADDITIONNEL	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL		COMMENTAIRES
		Activité	Stockage	
HAUTEUR DE STOCKAGE ⁽¹⁾		0.0	0.1	
- Jusqu'à 3 m	0			
- Jusqu'à 8 m	+ 0,1			
- Jusqu'à 12m	+ 0,2			
- Au-delà de 12m	+ 0,5			
TYPE DE CONSTRUCTION ⁽²⁾		0.1	0.1	
- ossature stable au feu ³ 1 heure	- 0,1			
- ossature stable au feu ³ 30 minutes	0			
- ossature stable au feu < 30 minutes	+ 0,1			
TYPES D'INTERVENTIONS INTERNES		-0.2	-0.2	
- accueil 24H/24 (présence permanente à l'entrée)	- 0,1			
- DAI généralisée reportée 24H/24 7J/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24 H/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels.	- 0,1			
- service de sécurité incendie 24h/24 avec moyens appropriés équipe de seconde intervention, en mesure d'intervenir 24h/24)	- 0,3 *			
S coefficients		-0.1	0.0	
1+ S coefficients		0.9	1.0	
Surface de référence (S en m ²)		400.0	800.0	
Qi = 30 x S/500 x (1+ S Coef) ⁽³⁾		21.6	48.0	
Catégorie de risque ⁽⁴⁾				Fascicule L05 : transformation de matières plastiques non alvéolaires
Risque 1 : Q1 = Qi x 1		21.6	72.0	
Risque 2 : Q2 = Qi x 1,5				
Risque 3 : Q3 = Qi x 2				
Risque sprinklé ⁽⁵⁾ : Q1, Q2 ou Q3 /2		0.0	0.0	
DEBIT REQUIS ⁽⁶⁾⁽⁷⁾ (Q en m ³ /h)		21.6	72.0	Retenu : 120.0
		93.6		

(1) Sans autre précision, la hauteur de stockage doit être considérée comme étant égale à la hauteur du bâtiment moins 1 m (cas des bâtiments de stockage).

(2) Pour ce coefficient, ne pas tenir compte du sprinkleur.

(3) Qi : débit intermédiaire du calcul en m³/h.

(4) La catégorie de risque est fonction du classement des activités et stockages (voir annexe 1).

(5) Un risque est considéré comme sprinklé si :

- protection autonome, complète et dimensionnée en fonction de la nature du stockage et de l'activité réellement présente en exploitation, en fonction des règles de l'art et des référentiels existants ;
- installation entretenue et vérifiée régulièrement ;
- installation en service en permanence.

(6) Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m³/h.

(7) La quantité d'eau nécessaire sur le réseau sous pression (cf. § 5 alinéa 5) doit être distribuée par des hydrants situés à moins de 100 m des entrées de chacune des cellules du bâtiment et distants entre eux de 150 m maximum.

* Si ce coefficient est retenu, ne pas prendre en compte celui de l'accueil 24h/24.

BATIMENT EXISTANT			valeur	commentaires
Besoin lutte extérieure		résultats du document D9 (besoins * 2 heures au minimum)	240	
Moyens de lutte intérieure	sprinklers	Volume réserve intégrale de la source principale ou besoin x durée théorique maxi de fonctionnement	0	
	rideaux d'eau	besoins x 90 minutes	0	
	RIA	A négliger	0	
	Mousses HF et MF	débit de solution moussante x temps de noyage (en général 15 à 25 minutes)	0	
	Brouillard d'eau et autres systèmes	débit x temps de fonctionnement requis	0	
Volume d'eau liés aux intempéries		10 L/m ² de surface de drainage	133.1	13310 m ² Surface totale des bâtiments : 9710 m ²
<i>Surface de drainage = surface étanchée (bâtiment + voirie+parking+...) susceptibles de drainer les eaux de pluie vers la rétention</i>				Surface totale des parties imperméabilisées extérieures collectées : 3600 m ²
Présence de stockage de liquides		20% du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume		
Volume total de liquide à mettre en rétention			373	m³